



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de l'environnement

Inspection Environnementale

IED2022

Rapport définitif

Date: 11/01/2023

Base légale

Loi modifiée du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles.

Données relatives à l'installation

Société	Lamesch Exploitation S.A.	Date et durée de l'inspection	08/11/2022 - 7 heures
Lieu	212, Z.A.E. Wolser B L-3452 Bettembourg	Nature de l'inspection	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection à l'improviste
Type de l'installation	Stockage de déchets dangereux	Étendue de l'inspection	<input checked="" type="checkbox"/> Installation complète <input type="checkbox"/> Partie de l'installation
Catégorie de l'installation selon l'annexe I de la loi	5.5. Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas du point 5.4, dans l'attente d'une des activités énumérées aux points 5.1, 5.2, 5.4 et 5.6 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes[...]	Participation d'organisme(s) agréé(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Arrêté(s) ministériel(s) concerné(s)			
1/05/0033 du 08/08/2008	05/PE/01 du 08/08/2008	1/17/0035 du 01/08/2018	1/98/0513 et 1/99/0235 du 18/10/1999
1/19/0155 du 29/04/2020			98/PT/18 du 24/02/2000
1/19/0455 du 12/11/2019			1/18/0422 du 28/02/2019

Résultat de l'inspection environnementale		
0	pas de non-conformités ou non-conformités levées	
3	non-conformités mineures ⁽¹⁾	NC1 – NC3
0	non-conformités significatives ⁽²⁾	
0	non-conformités importantes ⁽³⁾ (recontrôle dans les 6 mois)	

Légende :

(1) Non-conformités mineures :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui n'ont visiblement pas d'impacts sur l'environnement (santé humaine et environnement) et les valeurs limites d'émission sont respectées.

(2) Non-conformités significatives :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact sur l'environnement.
et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées
et les valeurs limites aux points d'immission sensibles sont respectées (qualité environnementale maintenue)

(3) Non-conformités importantes :

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact imminent et important sur l'environnement
et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées
et les valeurs limites aux points d'immission sensibles ne sont pas respectées.

N° NC	NC de	Observations lors de l'inspection	Suivi des mesures pour lever la NC	Dispositions législatives visées	Délai
NC1	2020	La NC2 de la dernière inspection n'est pas levée. Les halls 3, 8 et 9 ne sont pas couverts par une autorisation délivrée dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.	Un dossier de demande a été envoyé à l'Administration de la gestion de l'eau en date du 25/10/2017 par l'exploitant. Le dossier est en cours de traitement auprès de cette administration.	<i>Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau</i>	/
NC2	2020	La NC7 de la dernière inspection n'est pas levée. Lors de l'inspection, l'exploitant n'a pas pu présenter la garantie financière prescrite par la législation « déchets ».	L'exploitant a introduit une proposition de garantie financière en date du 04/12/2020 auprès de l'Administration de l'environnement qui jugera sur la validité de cette proposition.	<i>Loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets</i>	/
NC3	2022	Lors de la visite du hall 10, il a été constaté que des IBC sont stockés à l'air libre sans avoir prévu des moyens de rétention en cas de fuite.	Les travaux de couverture de la nouvelle zone d'entreposage étant en cours, l'Administration de l'environnement exige que les IBC en question soient mis à l'abri des intempéries dans les plus brefs délais.	<i>Art. 1^{er}, Cond. V-13 de l'arrêté 1/05/0033</i>	/

Fréquence des inspections programmées	
Fréquence actuelle	2 ans
Conclusion suite à la présente inspection	<input checked="" type="checkbox"/> Fréquence inchangée <input type="checkbox"/> Fréquence modifiée
Prochaine inspection	2024